

PRÉPARER L'ENTRÉE EN ÉCOLES...

INGÉNIEUR, VÉTÉRINAIRE, ORTHOPTISTE,
ERGOTHÉRAPEUTE, PSYCHOMOTRICIEN,
PODOLOGUE, OSTÉOPATHE,
MANIPULATEUR EN ER,
IUT, BTS, PASS

Public

Bacheliers, ou titulaires
d'un diplôme équivalent,
en reprise d'études,
étudiants

95%
à
100%
de réussite

Objectifs

- Optimiser le dossier Parcoursup par la validation de compétences
- Préparer les épreuves écrites et orales TRÈS SÉLECTIVES
- Entrer dans l'école de votre choix
- Préparer au Certificat Voltaire



• FORMATION INITIALE
• FORMATION CONTINUE

NOS ATOUITS SUR LA PRÉPA À L'ENTRÉE EN ÉCOLES...

paramédicale,
scientifique,
ingénieur,
vétérinaire,
IUT, BTS, PASS...

L'IDPCES Brest est reconnu depuis 18 ans pour sa qualité d'enseignement et ses excellents taux de réussite.

- 95 à 100 % de réussite
- Prépa de septembre à avril
- Un accompagnement individualisé très soutenu

L'équipe pédagogique va vous accompagner dans votre réussite :

- en réétudiant chaque chapitre du programme sous un angle nouveau et en introduisant constamment des repères qui vous aideront à mémoriser l'indispensable (procédés mnémotechniques, fiches de synthèse, etc.),
- en insistant sur la méthodologie,
- en diversifiant la nature des exercices et des évaluations (soutien, contrôles des connaissances courts, concours blancs hebdomadaires dans les conditions réelles des épreuves de sélection ou de concours),
- en vous coachant.

■ **De petits effectifs gage d'une bonne réussite aux concours** : 20 places sont réservées à cette préparation favorisant ainsi l'accompagnement individualisé et la présentation des étudiants à plusieurs projets ou concours (par exemple : ergothérapeute & podologue....).

■ **Un enseignement adapté** : les enseignants suivent de très près les évolutions des épreuves de sélections ou de concours afin d'orienter le contenu pédagogique des cours de l'IDPCES BREST. Pendant les cours, ils insistent sur les aspects méthodologiques et pratiques en lien direct avec les exigences des épreuves.

■ **Un référent pédagogique** : le référent pédagogique vous accompagnera tout au long de votre préparation afin de vous écouter, de vous soutenir, de vous aider dans l'organisation de vos révisions, de vous conseiller sur les choix des concours, les modalités d'inscription aux écoles.

■ **Une équipe pédagogique de qualité** : nos enseignants sont hautement qualifiés (diplômés de 3^e cycle des universités, psychologues). Ils sont entièrement dévoués à la réussite de leurs étudiants. Ils sont toujours prêts à vous aider à surmonter vos difficultés.

■ **Les cours** : ils ont lieu tous les jours du lundi au vendredi entre 8h et 17h45.

■ **Un environnement agréable** : l'IDPCES BREST vous accueille dans des locaux offrant un confort optimal pour les études et situé près des axes de transport (bus, train, tramway), du restaurant universitaire, de la bibliothèque universitaire.

■ **Les heures libres** : des temps libres, réservés au travail personnel, sont programmés dans l'emploi du temps. Une salle de travail est à votre disposition.

■ **Le coaching** : les RDV individuels, toutes les semaines, avec la référente de la prépa scientifique, permettent d'ajuster les objectifs, d'affiner le projet, de conseiller sur la méthodologie de travail. Il s'agit d'une aide psychologique et cognitive incontournable pour réussir les concours ou les épreuves de sélection.

■ **Les évaluations ou concours blancs** : une demi-journée par semaine est réservée aux concours blancs ou évaluations.

■ **Une plateforme pédagogique sur internet** : un accès à une documentation.

■ **Un soutien en ligne** : les enseignants sont présents sur la plateforme pédagogique pour répondre aux questions des étudiants.

■ **Les notes** : les notes peuvent être consultées sur notre plateforme.

■ **Des stages professionnels obligatoires** : les stages professionnels (en septembre, octobre & novembre) permettent d'affiner et de valider votre projet professionnel.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Le choix des modules et des matières sera fonction du ou des projet(s) professionnel(s). L'entretien permettra d'affiner les choix en fonction du niveau de l'étudiant en 1^{re}, en terminale, de ses choix de spécialités au lycée et de son projet professionnel.

MODULE A : prépa dossier Parcoursup & pré-requis incontournables

Matières	Heures/semaine
SVT (biologie)	10
Méthodologie - Maîtrise de la langue Argumentation, analyse, orthographe, grammaire, conjugaison, vocabulaire	2
Langue vivante : Anglais	2

MODULE B : spécificité projet (matières à choisir en lien avec le projet)

Matières	Heures/semaine
Ecologie	4
Physique	4
Physique Approfondissement	2
Mathématiques	2
Raisonnement logique & numérique	2 à 4
Chimie	2 à 4

MODULE C : préparation aux épreuves orales et/ou validation du projet professionnel (matières à choisir en lien avec le projet)

Matières	Heures/semaine
Découverte du métier et de la formation	2
Projet professionnel	2
Entraînement aux entretiens de motivation	2
Entraînement aux épreuves d'habileté manuelle	2
Débat thématiques	2
Stages en lien avec le(s) projet(s)	

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

- Accompagner sur la procédure Parcoursup
- Valoriser ses compétences
- Choisir ses écoles

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

En moyenne 30h de cours par semaine de septembre à avril

Matière(s) à la carte : vous avez un projet bien précis qui nécessite de vous perfectionner dans une ou plusieurs matières mais vous ne pouvez pas assister aux cours en présentiel pour des raisons diverses (maladie, activité salariée, cours à la fac...) ; venez nous rencontrer pour qu'on réfléchisse ensemble sur votre accompagnement pédagogique.

EXEMPLES DE PROJETS ET D'ACCOMPAGNEMENT

(liste non exhaustive)

→ ORTHOPTISTE – 30h par semaine

MODULE A Prépa dossier parcoursup & pré-requis incontournables – 14h par semaine

MODULE B Spécificité projet – 6h par semaine

- Physique – 4h
- Mathématiques – 2h

MODULE C Préparation aux épreuves orales – 6h par semaine

- Découverte du métier et de la formation – 2h
- Projet professionnel – 2h
- Entraînement aux entretiens de motivation – 2h
- Stages auprès d'orthoptistes

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

→ PSYCHOMOTRICIEN – 27h par semaine

MODULE A Prépa dossier parcoursup & pré-requis incontournables – 14h par semaine

MODULE C Préparation aux épreuves orales – 8h par semaine

- Découverte du métier et de la formation – 2h
- Projet professionnel – 2h
- Entraînement aux entretiens de motivation – 2h
- Débat thématiques – 2h
- Stages auprès de psychomotriciens

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

→ ERGOTHÉRAPEUTE – 34h par semaine

MODULE A Prépa dossier parcoursup & pré-requis incontournables – 14h par semaine

MODULE B Spécificité projet – 10h par semaine

- Physique – 4h
- Mathématiques – 2h
- Raisonnement logique & numérique – 4h

MODULE C Validation du projet professionnel – 4h par semaine

- Découverte du métier et de la formation – 2h
- Projet professionnel – 2h
- Stages auprès d'ergothérapeutes

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

→ CONCOURS INGÉNIEUR

(hors Parcoursup) – 34h par semaine

MODULE A Prépa dossier parcoursup & pré-requis incontournables – 14h par semaine

MODULE B Spécificité projet – 10h par semaine

- Physique – 4h
- Mathématiques – 2h
- Raisonnement logique & numérique – 4h

MODULE C Préparation aux épreuves orales – 6h par semaine

- Découverte du métier et de la formation – 2h
- Projet professionnel – 2h
- Entraînement aux entretiens de motivation – 2h
- Stages auprès d'ingénieurs

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

→ VÉTÉRINAIRE

(par Parcoursup) – 38h par semaine

MODULE A Prépa dossier parcoursup & pré-requis incontournables – 14h par semaine

MODULE B Spécificité projet – 10h par semaine

- Ecologie – 4h
- Mathématiques – 2h
- Raisonnement logique & numérique – 4h

MODULE C Préparation aux ateliers – 10h par semaine

- Découverte du métier et de la formation – 2h
- Projet professionnel – 2h
- Entraînement aux entretiens de motivation – 2h
- Entraînement aux épreuves d'habileté manuelle – 2h
- Débat thématiques – 2h
- Stages auprès de vétérinaires

Saisie du dossier sur la plateforme Parcoursup

Suivi individuel hebdomadaire

Devoirs surveillés hebdomadaires

PRÉPARER L'ENTRÉE EN ÉCOLES

paramédicale,
scientifique,
ingénieur,
vétérinaire,
IUT, BTS, PASS...



À retourner à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION !
Tout dossier
incomplet ne
sera pas pris
en compte.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Joindre
2 photos

Date de réception _____ RDV le _____
Avis suite à l'entretien _____
Fiche d'inscription à renvoyer au plus tard pour le _____
Remarques _____

PROJET(S) PROFESSIONNEL(S) :

VOTRE IDENTIFICATION

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance / / _____
Lieu de naissance _____ Département _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Portable _____ Email _____

PÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____

MÈRE* :

Nom _____ Prénom _____ Profession _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Tél. fixe _____ Portable _____ Email _____



* Si financement par les parents

VOTRE PARCOURS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE, PROFESSIONNEL

BACCALAURÉAT : Série _____ Année _____

Lycée : _____ Ville _____

Notes au BAC de Français : Ecrit _____ Oral _____

Études universitaires : Dernier diplôme obtenu _____ Année _____

Professions exercées : _____

Vous êtes-vous inscrit sur Parcoursup ? OUI NON

Si oui, quelles formations : _____

Indiquez par ordre de préférence les écoles dans lesquelles vous avez déposé votre candidature pour la rentrée (y compris l'IDPCES Brest)

Choix 1 _____

Choix 2 _____

Choix 3 _____

Choix 4 _____

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. Retourner le dossier de candidature à **IDPCES BREST, 2 rue Auguste Kervern 29200 BREST** accompagné de :

- vos bulletins scolaires de première et terminale ou d'un relevé de notes si un trimestre est en cours
- un relevé des notes du baccalauréat si vous êtes bachelier(ère)
- une lettre de motivation précisant votre projet professionnel
- un CV faisant apparaître les stages auxquels vous avez participé (nature et durée)
- 4 enveloppes rectangulaires à votre nom affranchies pour un envoi de 40 g
- 6 timbres au tarif en vigueur.

2. Nous étudierons ensemble votre candidature au cours d'un entretien particulier et vous présenterons les concours, leurs exigences ainsi que les méthodes pédagogiques élaborées par l'équipe de professeurs. Pendant cet entretien vous exposerez votre motivation, votre projet.

3. Si votre candidature est retenue (décision annoncée à la fin de l'entretien), nous vous remettrons une fiche d'inscription et vous disposerez d'un délai de réflexion défini ensemble pendant lequel vous serez pré inscrit(e) (sans frais).

4. A l'issue du délai de réflexion, votre inscription est validée à réception de votre fiche accompagnée des frais administratifs (chèque de 280 € déposé 10 jours après réception) et de l'acompte (chèque de 565 € déposé le 10 juillet).

Toute somme perçue par l'IDPCES BREST (frais administratifs ou acompte) vous sera retournée dans les cas suivant : échec au baccalauréat ou entrée en formation scientifique avant le 30 juin.

ATTENTION !

Date limite de validation des inscriptions : 31 mai.

Passé cette date, les inscriptions seront prises en compte en fonction des places disponibles (20).

PRÉPARER L'ENTRÉE EN ÉCOLES

paramédicale,
scientifique,
ingénieur,
vétérinaire,
IUT, BTS, PASS...

 IDPCES
BREST



À retourner signée à :
IDPCES Brest
2 rue Auguste Kervern
29200 BREST

FICHE D'INSCRIPTION

Toute inscription
tardive sera prise
en compte dans la
limite des places
disponibles.

VOTRE IDENTIFICATION

Photo	Nom	Prénom
	Date de naissance / /	
	Adresse	
	Code postal	Ville
	Tél. fixe	Portable

Je soussigné(e)

m'inscris à la préparation à l'entrée en école de

et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent contrat.

Je m'engage à régler la formation selon les modalités suivantes :

- Frais administratifs (1) et (3) **280 €**
- Acompte sur le montant de la formation (2) et (3) **565 €**
- Solde (4) en 10 mensualités de _____ €

Le coût de la formation est fonction du nombre d'heures par semaine (il sera déterminé suite à l'entretien) :

Nombre d'heures / semaine	Coût par mois
Inférieur à 20 heures	10 X 270 €
28 heures	10 x 310 €
30 heures	10 x 333 €
34 heures	10 x 380 €
36 heures	10 x 396 €
38 heures	10 x 420 €

(1) Les frais administratifs (réglés par chèque) sont perçus 10 jours après la confirmation de l'inscription.

(2) L'acompte sur les frais de formation (réglé par chèque au plus tard 10 jours après la confirmation de l'inscription) est perçu le 10 juillet.

(3) Les frais administratifs et l'acompte ne sont pas conservés par l'IDPCES BREST en cas d'échec au baccalauréat ou d'entrée en formation scientifique avant le 30 juin.

(4) Prélèvements automatiques les 10 de chaque mois à partir du 10 septembre ou règlement en 10 chèques déposés au plus tard le 31 août.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant
légal pour les mineurs) précédée de la mention
"Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :



CONDITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1

La présente convention règle les rapports entre l'élève, l'organisme accueillant l'élève au cours d'un stage professionnel et l'organisme de formation.

ARTICLE 2

Pendant le déroulement de l'action de formation dans les locaux de l'organisme de formation, les élèves doivent se conformer aux consignes de sécurité de l'établissement. Le responsable de l'organisme de formation est habilité à prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de la formation.

ARTICLE 3

L'organisme de formation se réserve le droit, sans qu'il soit possible de faire recours contre lui, de reporter un ou plusieurs cours qui ne pourrai(en)t avoir lieu en raison de l'absence d'un enseignant.

ARTICLE 4

La formation sera sanctionnée par une attestation de formation précisant la nature, la durée et l'objet, les dates.

ARTICLE 5

En application de l'article 1384 du Code Civil, l'organisme accueillant l'élève couvrira les risques, en matière de responsabilité civile, courus, de son fait soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa Compagnie des conditions nouvelles créées par l'action de formation. De même, le responsable de l'organisme de formation couvrira les risques, en matière de respon-

sabilité civile, courus par les élèves, du fait de leur présence dans les locaux de l'organisme de formation ou de l'organisme accueillant l'élève.

ARTICLE 6

Les stages professionnels étant effectués dans le cadre du volontariat (non rémunérés) et non dans le cadre d'une formation diplômante, ceux-ci ne sont donc pas obligatoires, bien que fortement conseillés. En conséquence, il revient à l'organisme accueillant l'élève d'acquitter l'ensemble des cotisations patronales de Sécurité sociale sur une assiette forfaitaire équivalente à 25% du SMIC soit 320 euros pour un mois (valeur de la formation professionnelle) afin de couvrir l'élève pour l'ensemble des risques de Sécurité Sociale. En cas de mois incomplet, l'assiette mensuelle est fractionnée par l'application de la règle des trentièmes.

ARTICLE 7

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat, l'élève peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans tous les cas d'annulation, dans les 10 jours suivant la signature du contrat et avant le commencement de la formation, l'IDPCES BREST conservera les frais de dossier et l'acompte. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'élève est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, il ne devra à l'IDPCES BREST que la valeur

proportionnelle des cours (calculés après déduction du droit d'inscription) jusqu'à la date de réception de la lettre. La réussite à un concours d'admission dans une École durant le temps de formation préparatoire, ne libère pas l'élève de ses droits et obligations. Les motifs sérieux et légitimes à l'appui desquels l'élève peut résilier la présente convention et acceptés par l'IDPCES BREST sont limitativement énoncés ci-après :

- Décès de l'élève,
- Maladie grave de l'élève, avec incapacité temporaire de plus de 90 jours, ou invalidité absolue et définitive de l'élève.

Hormis les hypothèses susvisées, toute résiliation à l'initiative de l'élève ne constitue pas de dispense de paiement ni un motif de remboursement des sommes réglées. Il s'ensuit que la totalité de la somme convenue initialement devra être payée.

ARTICLE 8

Les méthodes pédagogiques sont celles de l'IDPCES BREST. Elles peuvent faire l'objet d'une concertation avec le co-contractant. Sauf disposition contraire explicitement prévue, les livres, les programmes et tous les documents réalisés ou publiés pour cette préparation, sont la propriété de l'IDPCES BREST.

ARTICLE 9

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à _____ le _____

Signature du candidat (ou de son représentant légal pour les mineurs) précédée de la mention "Bon pour accord, lu et approuvé" :

La Direction :

Date :